



Syndicat du Bassin de l'Oudon
 6 rue de la Roirie - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU
 (accès par : rue Charles Guilleux, parking Groupe Milon, porte A)
 Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr
 n° siret : 200 077 881 00015

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 24 JANVIER 2024**

L'an deux mil vingt trois, le vingt neuf novembre, les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis au Centre administratif intercommunal à CRAON, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre			Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. BÉLIER Denis	1		M. HEULIN Pierre-Marie		
	M. BESNIER Michel			Mme BOURDAIS Marie-Paule		1
	Mme BOULLAIS Sandrine	1		Mme DANJOU Anne	1	
	Mme BOULTOUREAU Magali		1	M. BESNIER Loïc	1	
	M. BRILLET Martial			M. BRUANT Joël		
	Mme CERISIER Isabelle	1		Mme CHAUVEAU Carine		
	M. COLAS Aurélien	1		Mme MERCAT Pascale		
	Mme COUE Françoise		1	M. CABRAL Joaquim		
	M. DELAUNAY Dominique			M. BALLE Matthieu		
	M. FRÉMY Didier			M. BESNIER Loïc		
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas		1
	M. GATINEAU Régis			M. MARY Yves		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. FOURNIER Daniel	1	
	M. HAMARD Benoît		1	M. ROBERT Jacques		
	M. MAHOT Marcel	1		M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique	1		M. LARDEUX Dominique	1	
	M. PERROIS Christian	1		M. ROCHEPEAU Pierre		
	M. ROBERT Anaël			M. ROBERT Bernard		
M. RONCIN Joël	1		M. BIANG N'ZIE Patrick			
M. ROUSSEZ Olivier	1		M. BOSSÉ Fabien			
PEUTON	M. LAUNAY André			M. LELOUP Roland		

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc-Antoine		
	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent	1		M. VALLEE Jacky		
	M. DELANOË Jean-Claude	1		M. GUILLAUDEUX Kévin		
	M. GAROT Rémi	1		M. HOUTIN Jean-Christophe		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		1
	M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel			M. GIBOIRE Jean-Paul	1	
	M. GILLES Pierrick	1		M. JONCHERAY Adrien		
	M. GUILLET Vincent			M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel			M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert		
	M. LIVENAIIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		
	M. PENÉ Loïc	1		M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien	1		M. FRABOUL Yannick	1	
	M. RAIMBAULT Pascal			M. RAVARY Nicolas		
	M. RAMAUGER Dominique	1		M. GENDRY Hugues		1
	M. ROSSIGNOL Jérôme			M. BEUCHER Clément		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. AUBERT Mickaël			M. BUREAU Arnaud		
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
	M. DUBOSCLARD Hervé	1		M. BUCHER Anthony		1
	M. HAYER Jacky			Mme RAMÉ Bérange		
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard		1
LAVAL AGGLOMERATION	M. LABBÉ Michel	1		Mme BOISARD Véronique		
	M. MICHEL Louis	1		Mr PAILLARD Vincent		
VITRÉ COMMUNAUTE	M. FERRÉ Guy			M. BIDAUX Jacques		
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	M. HENRY Patrick					
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL	M. LORANT Gildas			M. GUILLET Cyrille		

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical. Monsieur Joël RONCIN, a été nommé secrétaire de séance pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Délégués en exercice : 52 - Nombre de présents : 27 (Titulaires = 21 ; suppléants = 6)

Le compte-rendu sommaire de la séance du 24/01/2024 a été affiché au centre administratif de Craon le 30/01/2024, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour du comité syndical :

1. Administration

- 1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 1.2. Décisions prises par le président
- 1.3. Décisions prises par le bureau
- 1.4. Point sur les richesses humaines

2. Vote du budget primitif 2024

3. Communication

- 3.1. Présentation de la nouvelle charte graphique du Syndicat et de la Commission Locale de l'Eau
- 3.2. Manifestations organisées en 2024 par le Syndicat et la Commission Locale de l'Eau

4. Dossiers techniques transversaux

- 4.1. Bilan des suivis hydrobiologiques et de la biodiversité 2023
- 4.2. Bilan de la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants
- 4.3. Engagement du marché d'appel d'offres pour les plantations bocagères
- 4.4. Présentation du nouveau programme d'actions régional contre les nitrates (PAR7) et des nouvelles mesures agroenvironnementales et climatiques

5. Examen des dossiers pour avis

6. Etat d'avancement des études, travaux et communication

7. Questions diverses



Monsieur Gilles GRIMAUD présente ses vœux.

1. ADMINISTRATION

1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le compte rendu de la séance du 29 novembre 2023 est consultable sur www.bvoudon.fr
<http://www.bvoudon.fr/qui-sommes-nous/le-bassin-de-l-oudon/les-comptes-rendus-de-reunions>

Vote : Unanimité

1.2. Décisions prises par le président

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Inondations		
butée pour portail - Digue de Bel Orient	CHRISTOPHE CHEVALLIER	240,00 €
Achat licence 5 connexions simultanées superviseur - Télégestion	VEOLIA	5 894,47 €
Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Général		
Repas entre réunion de bureau et réunion CT Eau	LE MAIL	180,00 €
Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
CLE		
Bons cadeaux Canoés Foire de Craon 2023	ANJOU SPORT NATURE	256,00 €
Spots radio promotion lettre de l'Oudon 2023	OXYGENE RADIO	1 740,00 €
Impression 300 cartes de vœux CLE 2024	IMPRIMERIE LERIDON	571,20 €
Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Milieux aquatiques		
EPI nouvel agent Milieux aquatiques	HEULIN ROUSSEAU	450,60 €
Réalisation de plantations en bordure de l'Oudon par la MFR de Craon	PEPINIERES JEAN HUCHET	184,69 €
Etude Argos - Chazé sur Argos - analyse des vases	INOVALYS	712,51 €

	Signature de marchés	désignation du marché	type de marché	coût HT	
				maximum	prestataire retenu
QUALITE - TRANSFERT	ACTIONS AGRICOLES AUPRES DES AGRICULTEURS DU BASSIN DE L'OUDON - LOT 1	SERVICES	117 500 €	CIVAM AD 49	
				CHAMBRE AGRICULTURE	
				CER France	
	ACTIONS AGRICOLES AUPRES DES AGRICULTEURS DU BASSIN DE L'OUDON - LOT 2	SERVICES	112 500 €	CHAMBRE AGRICULTURE	
				ACTIS ENVIRONNEMENT	
				CER France	
EXPERIMENTATIONS AGRICOLES AUPRES DES AGRICULTEURS	SERVICES	20 000 €	CIVAM BIO 53		
			CER France		
			ACTIS ENVIRONNEMENT		
PRELEVEMENTS ET ANALYSES D'EAU - LOT 1 - MAYENNE	SERVICES	18 040 €	CARSO CAE (RENNES)		
				PRELEVEMENTS ET ANALYSES D'EAU - LOT 2 - MAINE ET LOIRE	25 234 €
MA	ETUDE AMONT CHERAN	PRESTATION INTELLECTUELLE	21 810 €	CEREG (NANTES)	
	ETUDE COURBURE AMONT- EBEAUPINIERE	PRESTATION INTELLECTUELLE	29 900 €	OUEST AM' (LE RHEU)	

Discussion :

Pas de remarques.

1.3. Décisions prises par le bureau

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Au cours des séances précédentes des bureaux, les décisions suivantes ont été prises :

Séance du 06/12/2023 :

- Décision d'engager la création d'une vidéo dans le cadre du LIFE CHERAN, pour un montant estimatif de 15 000 € TTC,
- Validation de la communication pour le développement du bocage sur le Chéran dans le cadre du LIFE CHERAN pour un montant estimatif de 2 000 € TTC,
- Organisation d'une animation bocage sur 2024 pour un montant estimatif de 10 000 € TTC,
- Reprise de la provision 2023 pour un montant de 47 059.64 €.



Séance du 10/01/2024 :

- Décision de donner mandat au Centre de gestion de la Mayenne pour l'organisation du dialogue social et la mise en concurrence des assureurs dans le cadre de la protection sociale complémentaire pour la couverture du risque Prévoyance.

- Modification des modalités de remboursement des frais de missions et de formation des agents (repas, déplacements, hébergement) suite à l'arrêté du 22 septembre 2023.

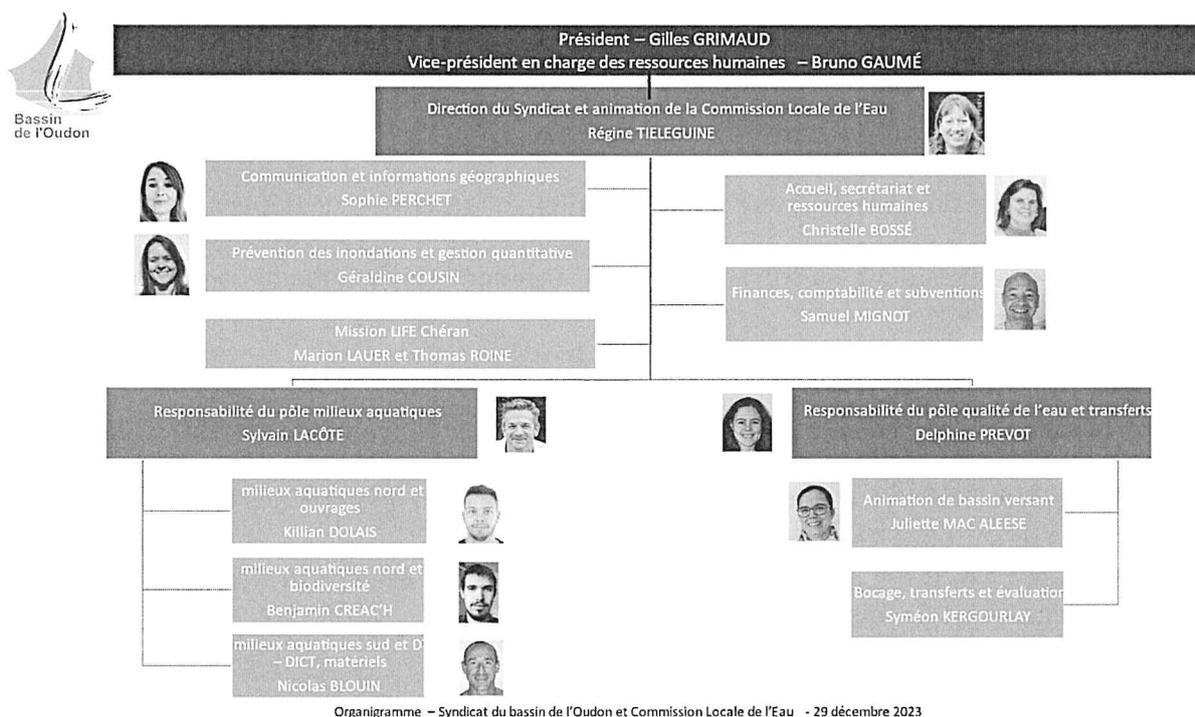
Discussion :

Pas de remarques

1.4. Point sur les richesses humaines

Présentation : M Bruno GAUMÉ

Le syndicat s'efforce de permettre la promotion des agents et de faciliter l'accès à la formation et aux concours. L'organisation de l'équipe a évolué en fin d'année 2023. L'organigramme est mis à jour.



Outre les décisions du bureau rapportées au point 1.3., les autres évolutions sont les suivantes :

- Augmentation des taux de cotisation du contrat d'assurance des risques statutaires de 3% (contrat passé par le Centre de gestion de la Mayenne avec Groupama Centre Manche auquel le syndicat adhère).
- Toutes les grilles indiciaires sont modifiées au 1^{er} janvier 2024. 5 points d'indice majoré sont ajoutés pour chaque échelon (Décret du 28 juin 2023) = augmentation de salaire de 24,61 € brut (et des indemnités des élus).
- Nouvelle ligne sur la fiche de paye : le montant net social (MNS). Il s'agit de la réforme de la « solidarité à la source » pour lutter contre le non-recours aux prestations sociales (RSA, prime d'activité).

Discussion :

Pas de remarques

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le tableau de synthèse budgétaire est mis à disposition avec la présente note explicative de synthèse.

Le budget primitif 2024 reprend les montants proposés lors du débat d'orientations budgétaires, sans prise en compte des résultats 2023 et des restes à réaliser.

Proposition de délibération

EXPOSE

Compte tenu des propositions du Bureau, le budget 2024, après ajout des opérations d'ordres, est présenté en équilibre.

Le tableau budgétaire détaillé est exposé en séance.

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2024 du Syndicat du Bassin de l'Oudon, dans sa présentation par nature,

Décide du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau exposé,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussions :

Madame Anne DANJOU interroge sur la ventilation des indemnités des élus entre les différents services.

Madame Régine TIELEGUINE répond que la ventilation varie en fonction des missions des élus et leurs indemnités ne sont pas les mêmes.

Elle ajoute qu'à la CLE, il n'y a pas d'indemnités prévues pour les élus. Il s'agit uniquement des remboursements de frais de mission.

Vote : unanimité

Participations financières 2024

Les participations financières ont été fixées en 2017 dans le cadre de la fusion des syndicats et évoluent pour atteindre en 2024 un montant de participation calculé en fonction de la surface des E.P.C.I. membres dans le bassin versant de l'Oudon.

	2017/2018/2019	2020	2021	2022	2023	2024
Anjou Bleu Communauté	271 269 €	279 524 €	287 779 €	177 620 €	304 289 €	320 798 €
CA Laval	42 219 €	43 800 €	45 381 €	28 177 €	48 542 €	51 704 €
CC Château Gontier	29 131 €					
CC Vallées du Haut Anjou	72 536 €	75 005 €	77 474 €	47 966 €	82 412 €	87 350 €
CC Châteaubriant-Derval	4 814 €	7 968 €	11 122 €	8 566 €	17 430 €	23 738 €
CC Roche aux Fées	70 €	454 €	839 €	734 €	1 607 €	2 376 €
Vitré Communauté	96 €	1 451 €	2 805 €	2 496 €	5 515 €	8 224 €
CC Craon	422 762 €	402 824 €	382 887 €	217 769 €	343 011 €	303 136 €
siaep centre ouest may	3 260 €	3 260 €				
communes	2 965 €	1 803 €	1 803 €	1 082 €	1 803 €	1 803 €
TOTAL	849 122 €	816 089 €	810 089 €	484 410 €	804 609 €	799 130 €

Proposition de délibération

EXPOSE

Il convient de voter les participations financières appelées auprès des différentes collectivités membres comme proposé au moment du débat d'orientations budgétaires.

Il est important de distinguer la part consacrée aux compétences « GE.M.A.P.I.¹ » des autres compétences pour les collectivités qui ont mis en place la taxe.

Les communes situées sur le bassin versant de l'Oudon dont l'intercommunalité n'est pas membre du syndicat sont sollicitées au titre d'une participation à la Commission Locale de l'Eau.

Le comité syndical,
Sur proposition du bureau,
Après en avoir délibéré,
Approuve le tableau des participations présenté ci-après,

	GEMAPI 2024	autres compétences 2024	participations 2024
Anjou Bleu Communauté	256 319 €	64 479 €	320 798 €
CA Laval	47 703 €	4 001 €	51 704 €
CC Vallées du Haut Anjou	68 747 €	18 603 €	87 350 €
CC Châteaubriant-Derval	20 675 €	3 063 €	23 738 €
CC Roche aux Fées	1 604 €	772 €	2 376 €
Vitré Communauté	7 079 €	1 145 €	8 224 €
CC Craon	258 925 €	44 211 €	303 136 €
Peuton		189 €	189 €
Château-Gontier		355 €	355 €
Chemazé		307 €	307 €
Marigné-Peuton		240 €	240 €
Peuton		101 €	101 €
Prée d'Anjou		611 €	611 €
TOTAL	661 052 €	138 077 €	799 129 €

Sollicite les collectivités à hauteur du montant inscrit dans le tableau,
Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Louis MICHEL constate que 2024 est la fin du lissage des participations.

Monsieur Gilles GRIMAUD rappelle que la participation des communautés de communes doit être proportionnelle à leur surface sur le territoire du bassin versant. Ce n'est pas le cas pour les communes isolées. Et les conditions du calcul initial ont évolué depuis 2018, le départ de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier n'a pas été compensée par les autres structures membres. Il faudra avoir la même logique pour toutes les compétences en 2025.

Vote : unanimité

3. COMMUNICATION

3.1. Présentation de la nouvelle charte graphique du Syndicat et de la Commission Locale de l'Eau

Présentation : M Aurélien COLAS

Dans le cadre de la stratégie de communication validée par le Syndicat du bassin de l'Oudon et la Commission Locale de l'Eau, une nouvelle identité visuelle pour le bassin de l'Oudon voit le jour et sera dévoilée à l'occasion de la journée mondiale de l'eau le 22 mars 2024.

Présentation en séance du nouveau logo et de la charte graphique (adressée par voie électronique avant la réunion).

Discussions :

Monsieur Aurélien COLAS souligne que le logo a été retravaillé pour être plus aérien, plus dynamique. Le but était aussi d'homogénéiser les supports à la suite de la fusion des syndicats.



3.2. Manifestations organisées en 2024 par le Syndicat et la Commission Locale de l'Eau

Présentation : M Aurélien COLAS

Présentation en séance des manifestations organisées en 2024 par le Syndicat du bassin de l'Oudon et la Commission Locale de l'Eau. Cf. diaporama.

La carte des manifestations est remise en séance.

ANIMATIONS 2024

15 JANVIER 2024



Discussion :

Monsieur Aurélien COLAS souligne que l'année 2024 sera bien complète et bien chargée.

En ce qui concerne les animations scolaires, 15 classes ont répondu au projet.

En 2024, il n'est pas prévu de participer aux foires, le temps de travailler une nouvelle proposition pour 2025.

Une journée de formation sera dédiée aux élus sur la thématique de la continuité écologique.

Il y aura également une exposition sur la biodiversité sur la voie verte Segré/Pouancé.

Monsieur Gilles GRIMAUD précise que la voie verte est très fréquentée sur certains secteurs. Des panneaux seront aménagés sur ces secteurs et des expositions thématiques tourneront sur les différents sites.

4. DOSSIERS TECHNIQUES TRANSVERSAUX

4.1. Bilan des suivis hydrobiologiques et de la biodiversité 2023

Présentation : M Joël RONCIN

Le syndicat effectue des suivis hydrobiologiques et de la biodiversité afin de vérifier l'impact positif des travaux menés pour restaurer les milieux aquatiques et le bon état des eaux.

Monsieur Sylvain LACÔTE présente en séance. Cf. diaporama.

Discussions :

Monsieur Sylvain LACÔTE constate une résilience du cours d'eau de l'Argos puisque les pêches électriques sont favorables en 2023 après une période d'assec lors de la sécheresse de l'été 2022.

Madame Anne DANJOU précise qu'il y a eu un assec entre 2 seuils. Avant et après il y avait de l'eau donc les poissons pouvaient revenir. Il faut conserver les ouvrages.

Monsieur Sylvain LACÔTE précise que les ouvrages effacés sont remplacés par des seuils qui permettent la circulation des poissons et qui permettent aussi de maintenir des niveaux d'eau.

Des élus disent qu'il faut aussi conserver des zones de fosses pour les poissons.

Il est demandé si on a un état avant travaux au clapet de Courbure ? Il faudrait pouvoir comparer avant et après.

Monsieur Sylvain LACÔTE dit qu'on a cet état avant travaux, on observe que le peuplement se diversifie, par exemple il y a moins de brochets (qui a besoin d'eau profonde) et plus de vairons. Le bon état des eaux est regardé par rapport à la diversité des espèces. C'est ce qui est demandé par l'État, également par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui finance ces travaux.

4.2. Bilan de la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants

Présentation : M Joël RONCIN et M Jean-Claude DELANOË

En partenariat avec POLLENIZ 53 et la FDGDON 49, le syndicat verse une prime aux piégeurs bénévoles pour lutter contre les rongeurs aquatiques envahissants. Il convient de présenter le bilan des captures. En séance.

Cf. diaporama.

Discussions :

Monsieur Daniel FOURNIER - Pour garder les piégeurs, les déplacements sont importants, il faudrait une indemnité kilométrique.

Monsieur Joël RONCIN explique que chaque GDON fait le choix d'indemniser ou non les déplacements.

Monsieur Dominique LARDEUX - Sur Segré en Anjou Bleu, les GDON ont fusionné à l'échelle de la commune nouvelle. Les piégeurs sont indemnisés de leurs déplacements.

Monsieur Bruno GAUMÉ - Il faudrait que la législation soit plus souple. Le piégeur doit récupérer les animaux avant midi. C'est très contraignant.

Monsieur Florent CROSNIER témoigne en tant que piégeur, il ne peut pas relever les cages avant midi à cause de son travail. Donc il ne piège plus.

Monsieur Gilles GRIMAUD - Il y a plusieurs strates pour la lutte contre les nuisibles, des communes interviennent dans l'aide au fonctionnement des GDON. Le syndicat aide à la capture par ragondin.

Monsieur Denis BELIER - Si les bénévoles ne piègent plus, les agents communaux seront obligés de le faire. Les jeunes générations ne prennent pas le relais, si on perd les bénévoles, ce seront des sociétés privées qui interviendront. On est donc sensibles au maintien des bénévoles.

Monsieur Joël RONCIN déplore que sur certains territoires il n'y ait pas de prime à la capture. D'ailleurs, des associations environnementales ne sont pas favorables à la lutte et des syndicats font le choix de ne pas soutenir le piégeage. Concernant la remarque de Monsieur Daniel FOURNIER, il peut y avoir des piégeurs qui ne sont pas au GDON et qui n'ont donc pas accès aux aides.

Monsieur Dominique LARDEUX - Il y a des zones de non-piégeages, les élus doivent les identifier, ce sont des zones de prolifération. Il faut y être attentif.

4.3. Engagement du marché d'appel d'offres pour les plantations bocagères

Présentation : M Pierrick GILLES et M Joël RONCIN

Il est nécessaire de lancer un nouveau marché pour permettre des plantations bocagères en 2024 et 2025 sur Anjou Bleu Communauté et le Pays de Craon.

Cette opération portée par le Syndicat du bassin de l'Oudon permet aux planteurs d'accéder à des aides financières pour le conseil/montage des dossiers, les fournitures et les travaux de plantations.

Les modalités générales de ce marché sont les suivantes :

- Appel d'offre prestation de service « Conseil, fourniture et plantations », au vu d'un premier estimatif de 275 000 € HT/annuel (LIFE CHERAN inclus)
- Sous forme d'un accord cadre à bons de commande, multi attributaires, avec maximum,
- Le marché comprendra la restauration, la « régénération naturelle », bosquets et alignements,
- Durée : 24 mois renouvelable 2 fois 12 mois, soit maximum de 48 mois.
- Lancement de l'appel d'offre au premier trimestre 2024,

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

- Décide de permettre des plantations bocagères aidées financièrement sur le bassin versant de l'Oudon sur les territoires d'Anjou Bleu Communauté et de la Communauté de communes du Pays de Craon,
- Engage un marché selon la procédure d'appel d'offre ; sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, multi attributaires, avec maximum, selon les conditions décrites ci-dessus,
- Précise que le montant estimatif HT du marché est fixé à 1 100 000 €,
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Monsieur Gilles GRIMAUD demande confirmation sur le fait que le reste à charge est de 0 € pour le syndicat.

Madame Delphine PREVOT confirme que le reste à charge est de 0 €. Le syndicat finance uniquement l'ingénierie. Il peut y avoir des cas très particuliers où le syndicat ne récupère pas le reste à charge, notamment en cas de cessation d'activité entre la réalisation du projet et le moment où le syndicat facture le reste à charge.

Monsieur Louis MICHEL demande quelle est la tendance ?

Madame Delphine PREVOT fait l'hypothèse d'une forte croissance des demandes de plantations, compte tenu de la PAC et du développement de la filière bois.

Monsieur Joël RONCIN souligne des limites liées aux capacités des prestataires (accompagnement, planteurs). Il y a également une tension sur les fournitures de plants, dont les prix augmentent.

Vote : unanimité

4.4. Présentation du nouveau programme d'actions régional contre les nitrates (PAR7) et des nouvelles mesures agroenvironnementales et climatiques

Présentation : Monsieur Rémi GAROT

Madame Delphine PREVOT présente le dossier. cf. diaporama.

Discussions :

- PAR 7

Monsieur Olivier ROUSSEZ évoque la nécessité d'intercultures courtes, la saison fin été jusque début automne n'est pas favorable à l'implantation d'un couvert végétal.

Madame Anne DANJOU souligne que des agriculteurs demandent des dérogations, les intercultures ne sont donc pas correctement appliquées.

Madame Delphine PREVOT - Les dérogations permettent d'attester auprès de l'administration qui contrôle les aides, de l'impossibilité d'implanter un couvert. C'est la procédure.

- MAEC

Madame Delphine PREVOT informe de la tenue de réunions sur le territoire pour expliquer les MAEC 2024 aux agriculteurs. Elle souligne une bonne participation à Segré avec une trentaine de personnes présentes.

5. EXAMEN DES DOSSIERS POUR AVIS

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le syndicat est sollicité pour avis sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Soudan. Les documents sont mis à disposition avec la présente note explicative de synthèse.

Présentation en séance de l'analyse du dossier par rapport aux compétences du syndicat.

Discussion :

Madame Anne DANJOU demande s'il y a une possibilité de construire sur pilotis dans les zones inondables ?

Madame Régine TIELEGUINE répond qu'elle ne connaît pas les règles qui seront édictées dans le PPRI prescrit en 2019. A priori il est en cours. Il deviendra opposable au document d'urbanisme.

Monsieur Bruno GAUMÉ dit qu'il est désormais impossible de construire en zone inondable.

Monsieur Gilles GRIMAUD dit que ce n'est pas toujours le cas, la poste à Segré est dans un bâtiment récent implanté en zone inondable. Mais il n'y a pas d'habitations au rez de chaussée.

Monsieur Gilles GRIMAUD propose de remettre un avis favorable avec les remarques suivantes d'ordres techniques :

- L'inventaire des zones humides de 2019 a été fait à la tarière uniquement sur les zones à urbaniser. L'information dans le document d'urbanisme sur la présence ou non de zones humides est donc partielle, notamment en zone agricole.

- L'analyse des capacités en alimentation en eau potable ne tient pas compte des besoins sur l'ensemble du territoire du SIAEP du Pays de la Mée et elle ne tient pas compte des besoins pour l'industrie et l'agriculture (analyse limitée au développement démographique de la commune de Soudan).

- La carrière autorisée récemment sur le bassin versant de la Chère est impactante pour l'eau.

Vote : Unanimité

6. ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES, TRAVAUX ET COMMUNICATION

Présentation par les Vice-présidents en séance.

Cf. diaporama.

Discussions :

- Milieux aquatiques

Monsieur Gilles GRIMAUD évoque la rencontre avec le Maire à Montjean et les membres du Bureau. Ce dernier a eu un discours très positif sur les aménagements réalisés par le syndicat. Il y avait pourtant des réticences au départ, notamment de la population. Il y a désormais une unanimité de la population et des élus.

- Crues du mois de janvier 2024

Monsieur Gilles GRIMAUD informe que les niveaux d'eau sont restés à la station de Maingué à Segré entre 10 et 15 cm en dessous des prévisions de l'Etat (vigicrue). On peut faire l'hypothèse que c'est lié aux aménagements réalisés par le syndicat.

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la séance à 22h40.

Le secrétaire de séance,

Joël RONCIN,

